Compagnie universelle
DU
CANAL INTEROCÉANIQUE
DE

PANAMA

Président-Directeur : M. FERDINAND DE LESSEPS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
A

387,387 Obligations

DE 500 FRANCS CHACUNE
RAPPORTANT 20 FRANCS PAR AN

Payables semestriellement les 1er Avril et 1er Octobre
REMBOURSABLES A 500 FRANCS EN SOIXANTE-QUINZE ANS
Cette émission est faite en vertu du vote de l'Assemblée générale des Actionnaires qui a eu lieu le 29 juin 1882

Prix d'Émission : 333 Fr.

JOUISSANCE DU 1er OCTOBRE 1884
PAYABLES COMME SUIT :

20 fr.	en souscrivant	20 fr.
30 »	à la répartition (*contre remise d'un titre provisoire*).	30 »
50 »	du 15 au 20 novembre 1884	50 »
50 »	du 1er au 5 janvier 1885..	50 »
100 »	du 1er au 5 avril 1885, *sous déduction du coupon de 10 fr. échéant à cette date, soit*....	90 »
83 »	du 1er au 5 juillet 1885....	83 »
333 fr.	Net à payer.	323 fr.

Les souscripteurs auront à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêt au taux de 5 0/0 l'an. Ceux qui useront de cette faculté au moment de la répartition, bénéficieront d'un escompte de **6 fr. 35** par titre.

En tenant compte de cette bonification, l'obligation entièrement libérée, jouissance du 1er octobre 1884, ressortira à **326 fr. 65**, ce qui représente un revenu de **6 fr. 12 0/0**, sans compter la prime de remboursement.

Les titres définitifs seront délivrés au moment même de la libération.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE le 25 SEPTEMBRE 1884
ET CLOSE LE MÊME JOUR

A PARIS :

A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 46, rue Caumartin.
A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.
Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.
A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, r. de la Victoire.
A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.
A la Société Générale *pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France*, 54, rue de Provence.
A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.
Au Crédit Lyonnais, 19, b. des Italiens.
A la Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour.
A la Banque Franco-Egyptienne, 32, boulevard Haussmann.
Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences en province et à l'Étranger, et chez leurs correspondants en France et à l'Étranger.

A NEW-YORK :

Au Siège du Comité Américain de la Compagnie du Canal Interocéanique de Panama.

ON PEUT SOUSCRIRE DÈS A PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE

N. B. — Un droit de préférence est accordé, sur la production de leurs titres, aux titulaires des 600,000 actions de la **Compagnie du Canal Interocéanique**, à raison de une Obligation pour deux Actions.

Les Actions devront être présentées à l'un des guichets désignés ci-dessus, où elles seront frappées d'une estampille constatant qu'elles ont usé de leur droit de souscription.

Les titres qui ne sont pas réservés par préférence aux Actionnaires de la Compagnie et le solde des Obligations sur lesquelles ce droit de préférence n'aurait pas été exercé, seront répartis entre tous les souscripteurs indistinctement, au prorata du nombre des titres souscrits par eux, sans toutefois que la Compagnie soit tenue d'attribuer des fractions d'obligation.

ÉCHOS DES THÉATRES

Théâtres municipaux. — *Grand-Théâtre.* — J'avais annoncé dans le dernier numéro de l'*Impérial* l'engagement de M. Furst, de l'Opéra-Comique, en remplacement de M. Degenne, qui avait payé son dédit. Cette nouvelle était prématurée : la direction n'a pu s'entendre avec M. Furst. Cela n'est pas à regretter, car nous y avons gagné un *modus vivendi* qui nous permettra d'entendre comme ténors légers, pendant le mois d'octobre, M. Herbert; pendant celui de novembre, M. Mauras ; de décembre à mars, M. Degenne, et enfin, pendant le mois de mars, très probablement, M. Mouliéras; tous quatre pensionnaires actuels de l'Opéra-Comique. Il est vrai que les débuts se trouveront par ce fait supprimés, contrairement au cahier des charges. Je ne pense pas cependant que cela puisse constituer à l'avenir un précédent regrettable, ainsi que plusieurs de nos confrères l'ont annoncé déjà, étant données les circonstances particulières dans lesquelles M. Dufour se trouvait placé par suite du dédit tardif de M. Degenne.

Nos renseignements particuliers me permettent d'annoncer dès à présent que M. Mauras chantera *Carmen* et M. Degenne *Lakmé*, rôles dans lesquels on les dit excellents. En outre, il est décidé que *Sigurd*, de Reyer, cet opéra, dont le succès fut si grand à Bruxelles, et qui restera au répertoire au même titre que les *Huguenots*, sera représenté ici et pour la première fois sur une scène française. Bien que l'orchestre n'ait pas encore la partition, la première représentation ne tardera guère; elle est fixée dans les dix premiers jours de décembre.

Cette semaine, le Grand-Théâtre donnait l'hospitalité à Madame Anna Judic et à la troupe parisienne de l'impressario commandeur Schumann. L'affiche a porté tour à tour *Lili*, la *Femme à papa* et *Nitouche*. Des deux premières pièces je ne dirai rien; elles sont déjà connues à Lyon et Mme Judic a reçu tant de louanges de la presse lyonnaise à leur sujet, qu'il serait puéril de ma part de les répéter.

Dans *Nitouche*, elle est d'une rare finesse, et vraiment il est impossible d'être plus remarquable qu'elle ne l'est dans ces continuelles oppositions de jeux de physionomie, dans ce langage follement enjoué et religieusement grave qui se succède sans cesse et souvent dans la même minute. C'est bien un des plus sérieux succès de Mme Judic.

Mais pourquoi faut-il que tant de talent soit au service d'une pièce aussi piètre, aussi exécrable, je dirai même aussi ridicule. Peut-être connaissez-vous deux volumes qu'une plume peu respectable a consacré à vilipender notre armée dans le type créé par elle du *Colonel Ramollot*. Dans ces pages grossières se trouvent renfermées toutes les plates plaisanteries qu'à pu inventer la haine de l'uniforme français. Ces livres sont une honte; il a plu à MM. Meilhac et Millaud de les transporter sur scène, et durant tout un acte de *Nitouche*, ils se sont livrés contre l'armée, dans la personne du major de Chapeau-Gibus et du brigadier Loriot, à la charge la plus ridicule et la plus écœurante qu'il soit possible de s'imaginer. On ressent à ce moment une impression de malaise indéfinissable et volontiers on sifflerait.

Au reste, cet acte est absurde d'un bout à l'autre; il n'a le don de plaire qu'à un petit nombre de gens peu connaisseurs et détestant l'armée, et aussi à un de nos conseillers municipaux, M. Fichet pour ne pas le nommer, qui à chaque grossièreté révoltante et idiote mise dans la bouche du major, faisait retourner toute une partie des premières galeries par son rire aussi large que déplacé et s'écriait tout haut, sans se soucier des convenances : Oh! comme c'est ça! Comme c'est ça!

Et quand on songe que cette pièce ne se joue pas seulement en France! qu'on la transporte dans les pays voisins, on a le cœur serré de penser à ce que peuvent dire les étrangers en voyant ridiculiser l'armée française par des français!

Je le répète, quel dommage que le talent si original et la beauté grâcieuse de Mme Judic soit au service de cet acte! quel dommage aussi que la musiquette ravissante d'Hervé ait eu à se développer dans pareil cadre!

A côté de Mme Judic, Mmes Bilhaut et Froment, MM. Emmanuel, Ed.-Georges et Wosms, se font applaudir à juste titre : ce sont d'excellents interprètes.

Une affiche annonçait deux représentations supplémentaires. Il m'est permis d'affirmer que ce ne seront pas les seules! Remercions M. Dufour.

Célestins. — La salle des Célestins a été un peu désertée à cause de la présence au Grand-Théâtre de la diva parisienne — Belliard a accompli son deuxième début dans Jonathan et a été reçu avec enthousiaste à son troisième qui s'est effectué dans le procès Veauradieux! C'était prévu — On n'a que des compliments à faire à pareil artiste.

Dans cette dernière pièce, à côté de lui, MM. Mercier et Demey, se sont fait applaudir à juste titre : Mme Billon, comme toujours, a été bonne : Mme Mary Albert, très distinguée, cependant elle avait une toilette rose, charmante, mais telle qu'on n'en porte pas en allant consulter son avocat.

En somme, la troupe de vaudeville nous présage d'agréables soirées.

Théâtre Bellecour. — Un journal de Paris annonce que M. Emile Simon vient de traiter avec M. Duquesnel pour quinze représentations de *Macbeth* avec Sarah Bernhardt.

Ces représentations auront lieu pendant les représentations des *Danicheff* et commenceront par Lyon, au Théâtre-Bellecour.

On ira ensuite en Belgique et en Hollande.

UN STRAPONTIN.

REVUE DES TRIBUNAUX

On sait qu'en ce moment se déroulent, à la onzième chambre correctionnelle, les débats d'une action intentée par le ministère public aux directeurs et administrateurs de la Compagnie d'assurances maritimes, le *Zodiaque*, lesquels paraissent avoir à leur charge des infractions graves à la loi concernant les sociétés anonymes.

Au début de cette affaire, dont nous avons déjà parlé, M. Legrain, ex-directeur du *Zodiaque*, avait été laissé en liberté comme ses co-accusés ; d'après un ordre émanant du procureur de la République, M. Legrain a été arrêté hier par des agents de la sûreté, rue du Faubourg-Montmartre, et immédiatement conduit au Dépôt.

Nous empruntons à l'un de nos confrères parisiens l'article suivant qui donne la physionomie de ce nouveau procès correctionnel, qui prouve que la banque Lyon-Loire et l'Union générale n'ont fait que commencer le défilé en police correctionnelle de beaucoup d'affaires financières qui ne se sont pas conformées à la loi de 1857 sur les sociétés anonymes.

Il est fâcheux pour notre pays que des élus du suffrage universel soient compris dans les poursuites du parquet.

Si au moins les électeurs en faisaient leur profit, il n'y aurait que demi-mal!

***

Brutus et Marius.

Ces superbes prénoms sont suivis de patronymiques infiniment plus modestes.

Brutus ici s'appelle Bouchet, et Poulet est le nom de famille de cet autre Marius. Deux députés, s'il vous plaît. Pourquoi faut-il que nous retrouvions leurs prénoms romains sur le rôle de la correctionnelle?

L'or est une chimère,

a dit un auteur d'opéra-comique qui, en homme pratique, s'est hâté d'ajouter :

Mais sachons nous en servir.

Eh bien! c'est précisément [illegible] savoir s'en servir qui a amené cet autre Marius à la 11e Minturnes correctionnelle, où M. Ruben de Couderc lui a joliment tapé sur les doigts.

Car l'honorable M. Poulet et le non moins honorable M. Bouchet (Brutus celui-là) étaient au nombre des administrateurs de la société le *Zodiaque*.

Nous n'infligerons pas à nos lecteurs le compte rendu de l'affaire. Elle a occupé beaucoup trop d'audiences pour cela.

Nous ne voulons leur signaler qu'un incident, un seul, qui a bien sa valeur parce qu'il nous donne un aperçu des idées que M. Poulet s'est formées sur cette importante question sociale qu'on appelle « le prix du beurre. »

Me Octave Falateuf, avocat de l'une des parties civiles, ayant demandé à un témoin de raconter au tribunal un petit fait relatif à l'assurance d'un vaisseau chargé de beurre, celui-ci a fait le récit suivant :

Un vaisseau chargé de beurre, qui avait été assuré par le *Zodiaque*, ayant subi des avaries, son propriétaire demanda et obtint de la société le paiement de sa cargaison endommagée. Mais, conformément à l'usage, le *Zodiaque* devint alors propriétaire des marchandises avariées. Au lieu de faire procéder à la vente aux enchères de ces marchandises et d'en verser le prix à la caisse sociale, certains des administrateurs trouvèrent plus simple de se partager le beurre. M. Marius Poulet était au nombre de ces administrateurs.

Les prévenus prétendant alors qu'ils ont versé le prix du beurre au directeur du *Zodiaque*, M. Legrain, l'expert affirme tout aussitôt que les livres de la société ne portent aucune trace d'un pareil paiement.

On comprendra que Mes Falateuf, Signorino et Ployer, avocats des parties civiles ne se soient pas privés de stigmatiser comme ils le méritaient, les deux députés républicains qui ont trempé dans tous les tripotages financiers du *Zodiaque*. Si tous les administrateurs procédaient de la même manière, les infortunés gogos du *Zodiaque* ont dû avoir à peu près autant de beurre que de pain.

Me Ployer, élevant le débat, a dans sa péroraison flétri comme on le méritait la conduite de ces étranges représentants du peuple.

Ai-je besoin de vous dire la douleur profonde que j'éprouve à voir que les mêmes gens puissent trôner sur les bancs du palais Bourbon et s'affaisser sur ceux de la police correctionnelle?

Ici ce n'est plus l'avocat, mais le citoyen qui parle, assuré d'être d'accord avec le sentiment de tous, avec le sentiment du pays.

Oui, le pays s'indigne de voir les noms de ses mandataires flamboyer sur ces prospectus qui ne cessent d'attirer les dupes. Trop souvent, ces noms, il les rencontre au berceau des sociétés qui se fondent, là où il y a des syndicats à former, des actions d'apport à recevoir sans bourse délier, des jetons de présence à toucher sans la contrepartie d'un labeur consciencieux et honnête!

M. le substitut Bulot a été également impitoyable, et, quelque habiles qu'aient été les plaidoieries de Mes Deroste, Limbourg et Menesson, nous doutons qu'elles effacent l'impression profonde qu'a dû produire le réquisitoire.

Le jugement ne sera rendu qu'à huitaine ou à quinzaine.

***

Un beau-père comme on en voit peu.

Si les belles-mères ont une réputation détestable auprès des vaudevillistes et des chansonniers, les beaux-pères sont généralement ménagés, et ma foi! il ne faudrait pas beaucoup de beaux-pères de la trempe de M. Robert, négociant à Tintiniac, pour justifier pleinement de pareils ménagements.

Arnaud de Saint-Etienne, comparaissait hier, devant la cour d'assises de la Seine, sous l'accusation de faux en écritures de commerce. Il avait confectionné, de sa plus belle écriture, six billets faux dans le courant des années 1878 et 1879, en imitant la signature de son beau-père, M. Robert.

L'aimable beau-père, homme d'une faiblesse et d'une condescendance inouïes, paya sans sourciller les trois premiers billets qui lui furent présentés, bien qu'il fût matériellement et moralement convaincu de leur fausseté. Mais sa patience à la fin s'est lassée, et au quatrième billet il refusa.

Vous avouerez qu'à sa place vous n'auriez même pas poussé la complaisance si loin.

L'avocat de l'accusé, Me Capron, a plaidé qu'en droit criminel, à l'instar de ce qui se passe dans un abus de blanc-seing, la fait blesse et la condescendance d'un beau-père qui paie sans sourciller des billets qu'il sait faux enlevait toute intention criminelle de la part d'un gendre qui, encouragé dans une voie évidemment malhonnête, y persistait, et qu'il n'y avait pas là crime de faux, mais purement et simplement un délit qui, entre alliés du degré de gendre et de beau-père entraînait purement et simplement une responsabilité pécuniaire.

Mais ce système n'a point prévalu, et Saint-Etienne a été condamné à deux ans de prison (minimum de la peine) et 100 fr. d'amende.

***

Le Tribunal de commerce de Paris a rendu son jugement dans le procès des deux *Matin*.

Ce jugement interdit au *Matin français* de continuer à se servir de ce titre, à moins de 1,000 fr. de dommages-intérêts par jour de retard.

De plus, il condamne l'éditeur du *Matin français* à 20 000 fr. d'indemnité au profit des propriétaires du *Matin*.

A propos du jugement qui vient d'être rendu en sa faveur, le *Matin* fait les remarques suivantes :

« Si on avait pu s'emparer impunément du titre du journal le *Matin*, si on avait pu mettre le *Matin* dans l'impossibilité de travailler à son développement sans faire profiter de ses efforts et de ses sacrifices une concurrence déloyale, il n'y avait plus de sécurité pour un seul journal en France; la presse tout entière était menacée dans son existence.

« Or, il faut qu'on sache qu'un journal est une propriété, et que ni le pouvoir ni des particuliers n'ont le droit d'y porter atteinte sans encourir les responsabilités que soulèvent toutes les atteintes à la propriété privée, quelle qu'elle soit.

« C'est ce que le Tribunal de commerce de la Seine vient de proclamer. »

On annonce que le *Matin français* fait appel devant le Tribunal civil.

SOLUTION DE LA DERNIÈRE ÉNIGME

Pesth, Peste.

ONT TROUVÉ LA SOLUTION :

V. B..., de Lyon.
R. B..., rue Franklin, Lyon.

ANAGRAMME

Votre parti, je crois, va se désagrégeant,
M'a dit, d'un air moqueur, certain intransigeant.
— Où voyez-vous cela, Monsieur, lui répondis-je,
Vraiment, s'il en était ainsi, par quel prodige
Serait-il donc encore debout, prêt au combat,
Dans sa cause gardant la foi que rien n'abat ?
— C'est égal, reprit-il, vous n'êtes pas en nombre !
Vos espoirs insensés s'éteindront comme une ombre !
— Ces fâcheux pronostics ne sont que mots en l'air;
Qui peut, dans l'avenir, se vanter de voir clair ?
Le vent tourne parfois — même souvent en France —
Et l'on ne doit jamais juger sur l'apparence.
Ce bon proverbe ici n'est point hors de saison,
Et je vais l'appuyer d'une comparaison :
Avant de commencer, dites-moi, je vous prie,
Quel est ce beau fruit d'or, produit de l'Ibérie,
Que, pour nous rafraichir, on vient sur un plateau.
D'apporter à côté d'une carafe d'eau ?
— Cela ? C'est un citron, de la plus grosse espèce,
Cachant beaucoup de jus sous son écorce épaisse.
— Moi j'y trouve autre chose : en cet énorme fruit,
Sans aucun embarras, mon esprit reconstruit.
D'un athlète fameux l'étonnante figure !...
Ainsi, chacun de nous aisément se figure
Selon ses goûts secrets ce qui lui plait à voir :
Ceux-ci voient tout en rose et ceux-là tout en noir !

René STINE.

BULLETIN FINANCIER

La Bourse, dans les dernières séances, a été favorablement influencée par les informations sur le marché des opérations militaires en Extrême-Orient, et nous avons à enregistrer une nouvelle accentuation du mouvement de hausse auquel nous assistons depuis quelque temps.

Cette hausse, voulue par la haute banque, suit son cours lent, mais ininterrompu, et toute résistance paraît en ce moment devenue impuissante.

Quelques valeurs qui ont gardé une clientèle de spéculation comme le Crédit foncier, le Suez, suivent déjà l'allure des rentes et progressent sensiblement. Nous verrons certainement le mouvement s'étendre un de ces jours à un grand nombre de titres abandonnés à des cours par trop dépréciés.

Pour la première fois, peut-être, depuis les évènements de 1882, nous voyons le comptant chercher d'une façon sérieuse à s'employer, c'est que, depuis cette époque, on s'est suffisamment recueilli ; les économies se sont accumulées, et il est de toute nécessité de leur trouver un emploi. On comprend, du reste, qu'il suffit de faire un choix judicieux pour éviter le retour des déceptions passées.

Nos rentes cotent : le 3 0/0 78,70, coupon de 0,75 détaché; l'amortissable 80,70; le 4 1/2 109. Ces cours constituent une avance de 60 à 65 centimes sur ceux de la semaine dernière.

Le 5 0/0 italien est à 96,77, gagnant ainsi 1 fr. pour la semaine. Le choléra est en décroissance importante dans la péninsule; du reste, la bourse ne s'en est jamais beaucoup préoccupée, sachant bien que le crédit d'un pays ne pouvait être affecté par une épidémie d'ordre passager. Ce fonds d'Etat s'achemine vers le pair, que nous avons prévu et indiqué déjà bien des fois, et il y arrivera inévitablement.

Le Turc est sans grandes affaires de 8 à 8,05; l'Unifiée en reprise à 309 sur des achats du marché de Londres. Les fonds austro-hongrois sont toujours abandonnés, malgré l'émission du 4 0/0 hongrois faite par le groupe Crédit-Mobilier-Rothschild sur les principaux marchés européens.

Le marché des Sociétés de crédit a été beaucoup plus animé : la hausse persistante de nos fonds d'Etat ne peut manquer d'entraîner l'ensemble de la cote et un grand nombre d'établissements de crédit dont la bonne situation est à l'abri de toute discussion voient la clientèle leur revenir.

Le Crédit foncier tient la tête du mouvement, en hausse sensible à 1317; le Comptoir d'escompte cote 955; le Crédit lyonnais 568, en hausse de 5 fr. sur la semaine dernière; la Franco-égyptienne est à 562,50 et la Banque d'escompte fermement tenue à 520.

Cette dernière société va bientôt sortir du *statu quo* actuel. A la fin du mois, le traité d'absorption de la Banque Française et Italienne sera devenu définitif par l'accomplissement des dernières formalités. Les actionnaires de la Banque Française et Italienne ont presque tous profité de la faculté qui leur avait été donnée d'échanger une action libérée de 500 fr. de la Banque d'escompte de Paris contre deux actions libérées de 250 fr. seulement. Le capital social va donc être porté à 65 millions.

La société ainsi affranchie de cette préoccupation pourra mettre à jour les affaires qu'elle a préparées et témoigner à nouveau de son activité et de son énergie. Le cours de ses actions aujourd'hui stationnaire reprendra alors sa marche en avant et exprimera plus sincèrement leur valeur intrinsèque. Le moment est donc des plus favorables pour l'achat de ses actions.

La Banque ottomane qui avait fléchi sans raisons sérieuses est aujourd'hui à 588, elle nous paraît avoir droit à des prix plus élevés.

La Société des Immeubles de France est à 413,75 en hausse de 3 fr. 75 depuis huit jours. Ce cours est beaucoup trop bas; le revenu qui lui correspond représente près de 12,70, c'est une anomalie que le temps fera disparaître.

La Société mutuelle de Reports voit sa clientèle de déposants prendre une extension chaque jour plus considérable : en donnant aux dépôts 4 0/0 et plus, alors qu'on ne peut trouver que 1/2 à 1 1/2 0/0 dans n'importe quel établissement de Crédit, il ne peut en être autrement.

Les actions des Chemins français sont à quelques francs près aux cours de la semaine dernière : elles ne peuvent guère s'élever tant que les recettes continueront d'accuser des moins values. Cette semaine encore la diminution kilométrique est pour le Nord de 14,51 0/0; le Lyon 20,89; le Midi 24.36; l'Orléans 14,15

Par contre les obligations de ces mêmes compagnies sont toujours fermes et très favorisées par les achats du comptant.

Les chemins étrangers sont plus fermes, sans grand changement : Autrichiens, 635; Lombards, 317; Saragosse, 427; Méridionaux d'Italie très soutenus à 645,75. Pour peu que le marché se prête à une reprise générale, il y a lieu de compter sur la hausse rapide des actions de ces derniers. Leur revenu de 35 fr. net établit logiquement le cours de 700 francs.

Si, à cette raison pratique et concluante tirée du rendement, on ajoute les éléments de succès qu'apportera à la Société le vote prochain des conventions avec l'Etat, on doit s'attendre à des cours supérieurs à 700 fr. La cote actuelle laisse donc une grande marge aux capitalistes et nous ne serions pas étonnés qu'elle fut comblée dans très peu de temps, au grand profit des acheteurs bien avisés.

Sur les valeurs industrielles nous relevons une hausse importante du gaz à 1.562 sur l'annonce de la mise en paiement du dividende réservé et du Suez, qui passe de 1.940 à 1.975, entraînant toutes les valeurs du groupe.

Le Panama est très demandé à 490. L'émission des obligations de cette compagnie s'annonce comme devant être un véritable succès. Le patronage de la haute banque et le nom de M. de Lesseps si populaire, ne peuvent manquer d'attirer les capitaux disponibles.

Dans cette grande affaire de Panama, la bonne exécution des travaux est ce qui importe le plus aux intéressés : le travail achevé le canal ouvert, les bénéfices sont assurés.

D'après les déclarations réitérées et formelles de M. de Lesseps, les intéressés sont assurés que l'œuvre sera terminée dans les délais prévus. Cette fois encore le grand ingénieur aura donc justifié la confiance que les petits comme les grands capitalistes ont mise en lui, et dont les porteurs d'actions de Suez se trouvent si bien.

Les avantages de revenu et de sécurité qu'offrent les obligations de Panama actuellement en émission sont trop grands pour qu'on ne soit pas tenté de les mettre à profit. Les plus grandes facilités sont accordées aux souscripteurs, qui peuvent s'adresser dès à présent aux guichets ouverts à cette émission. On souscrit sans frais, *60, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.*

Le gérant : BRUN.

Lyon. — Imp. Jevain, rue Sala.

AU TISSERAND
Ancienne Maison L. GIROUD & ROLLAND-GUICHERD
GAGNOL & CLERC, Sds
42, rue de l'Hôtel-de-Ville, 42
GRANDE SPÉCIALITÉ DE BLANC
Toiles et Cotons. — Chemiserie et Lingerie
VENTE EN SOLDE
Des Marchandises de l'Ancienne Maison
CONSISTANT EN :
Toiles blanches, écrues et bleues, Mouchoirs, Couvertures, Calicots, Flanelles, Oxfords, Cotonnes, Linge de table, Bas, Chaussettes, Serviettes-Eponges, Cotons écrus, Rideaux, Piqués, Linge confectionné, etc., etc.
CHEMISES SANS BOUTONS, SYSTÈME BREVETÉ
PRIX FIXE
MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS

IRRITATIONS
De la Gorge et de la Poitrine
Grippes, Rhumes, Catarrhes, Asthmes, Coqueluche
Sont guéris promptement par le
SIROP PERROUD
Pharmacien à GIVORS (Rhône).
Dépôt : Pharm. CENTRALE, rue Sainte-Marie-des-Terreaux
LAROCHETTE, rue de la Barre, 14

AVIS AUX DAMES SOUFFRANTES
Guérison des dérangements de matrice. Les symptômes de cette maladie sont : Gonflement du ventre, maux de reins, digestion difficile, maux de tête. Toutes ces souffrances sont guéries par le traitement de **Mme JOURDAIN**, accoucheuse, rue de Chartres, 89. 15604

LOTERIE TUNISIENNE
2e Tirage SUPPLÉMENTAIRE le *15 Octobre* prochain
DE **CENT MILLE** FRANCS
Un Gros Lot de **50,000** fr.
2 Lots de. 10.000 fr. | 10 Lots de. 1.000 fr.
2 Lots de. 5.000 | 10 Lots de. 500
50 Lots de.... 100 francs.
AVIS — Les billets qui participeront à ce deuxième tirage supplémentaire concourront également au tirage définitif qui sera fixé immédiatement après ce tirage supplémentaire d'une FAÇON IRRÉVOCABLE et à TRÈS COURTE ÉCHÉANCE et comprenant :
UN MILLION DE FRANCS DE LOTS
Gros Lots : **500.000** Francs
EN CINQ GROS LOTS DE 100,000 FR.
Et 316 autres Lots formant 500,000 fr.
Les Billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats-poste adressés à l'ordre de M. Ernest DETRÉ, *Secr.-Genl du Comité*, 13, Rue Grange-Batelière, Paris.
UN FRANC LE BILLET

AU COLOSSE DE RHODES
52, cours de la Liberté — LYON-GUILLOTIÈRE

Mobilier de Garçon
1 lit en fer ..... 1 sommier ..... 1 matelas ..... 1 traversin ..... 1 buffet ..... 1 table ..... 2 chaises ..... } 85 fr.

Chambre à coucher
1 lit Renaissance, 1 armoire à glace, 1 toilette ..... 1 table de nuit.. 4 chaises ..... } 270 fr.

Salle à manger — VIEUX CHÊNE
1 buffet et argentier, 1 table à coulisses, 6 chaises ..... } 500 fr.

Salle à m. noyer — 160 fr.
1 buffet étagère .. 1 table à rallonges, 6 chaises cannées.

Ameublement de salon
1 canapé ..... 2 fauteuils ..... 4 chaises ..... 1 guéridon ..... } 500 fr.

ETABLISSEMENT DE SAINT-GALMIER (Loire)
CACHET VERT — **SOURCE BADOIT** — MÉDAILLE D'OR
DÉBIT : 30 MILLIONS de Bouteilles par an
EAU DE TABLE SANS RIVALE
Elle conserve indéfiniment sa limpidité inaltérable
SOUVERAINE POUR RÉTABLIR LES FONCTIONS DE L'ESTOMAC
La seule de toutes les Eaux de table qui ait obtenu une récompense à l'Exposition universelle de 1878
La seule qui ait obtenu une Médaille d'Or à l'Exp. de Francfort-s-le-Mein, en 1881
Diplôme d'Honneur à l'Exposition de Bordeaux 1882
La consommation de cette Eau a pris des proportions considérables. Aussi quand un docteur distingué écrivait : « *Cette SOURCE fera le tour du monde!* » il disait vrai. Cette progression est due à sa saveur, soit pure, soit mélangée au vin, et à toutes ses propriétés *hygiéniques, apéritives et digestives* constatées par les travaux scientifiques de MM. les Drs O. HENRY, DURAND-FARDEL, LADEVÈSE, GENSOUL, PÉTREQUIN, etc.
10 millions de bouteilles VENTE PAR AN : *Exiger la signature :* SE MÉFIER des CONTREFAÇONS

IMPRIMERIE X. JEVAIN
LYON — 42, Rue Sala, 44 — LYON
SPÉCIALITÉ DE TIRAGES A GRANDS NOMBRES
BROCHURES, MÉMOIRES, CATALOGUES, TARIFS DE BANQUIERS
Prospectus, Affiches
CIRCULAIRES, FACTURES, TÊTES DE LETTRES, MANDATS
MM. les Négociants, Fabricants, Directeurs d'usines, Banquiers, etc., peuvent, en toute confiance, nous envoyer leurs modèles. Des épreuves leur seront immédiatement fournies et les tirages soigneusement exécutés dans de brefs délais, et à de très bonnes conditions.

Les Annonces & Réclames sont reçues à l'Agence V. Fournier
14, RUE CONFORT, à LYON

ALAMBICS-VALYN Depuis 50 Fr.
Cuivre rouge étamé, solidité garantie, emploi facile
PORTATIFS ET FONCTIONNANT A VOLONTÉ à feu nu et au bain-marie.
Distillant économiquement : fleurs, fruits, plantes, marcs, grains, etc. — Indispensables aux Châteaux, Maisons bourgeoises, Fermes et à l'Industrie
Prix s. précédents : 50f., 75f., 100f., 150f. et au-dessus
BROQUET *, *121, r. Oberkampf*, PARIS
SEUL CONCESSIONNAIRE
Demander également le Catalogue illustré *des* POMPES BROQUET *pour tous usages.*

A LOUER DE SUITE
Appartement de 3 pièces avec Magasin, au 1er étage, Rue Poulaillerie, 15.